



Question sur détrituts présent à enlever

Par **franky08**, le **24/04/2012 à 17:31**

Bonjour,

Voila quand nous avons fait l'état des lieux de notre maison, 2 cabanons étaient submergés de détrituts en tout genre.

L'expert a mis sur l'état des lieux "impossible a ouvrir en très mauvais état environ 3m3 de détrituts".

Or nous avons vidé complètement un de ses cabanons.

L'autre étant par le même expert décrit comme très dangereux.

Nous n'avons donc pas tenter notre chance de le vider et de risquer de l'avoir sur la tête.

Après multiple demandes, le propriétaire ne veut rien entendre et ne veut pas l'enlever.

Mais en début de semaine l'agence locative nous a appeler pour nous dire que des voisins avait vu des rats dans ce cabanon et aux alentours!!!

Et en plus, que nous risquions la visite du service de l'hygiène !!!!

Ma question est donc simple risque t-on quelque chose?

Puis-je faire quelque chose envers le propriétaire qui ne veut rien entendre.

Et au vu de l'état du hangar je n'ose même pas l'ouvrir... c'est à peine s'il tient debout.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **franky08**, le **25/04/2012 à 18:12**

Quelqu'un aurait-il une solution?

Merci

Par **cocotte1003**, le **25/04/2012 à 20:18**

bonjour, sur votre bail, les cabanons sont-ils notés et dans quel état , cordialement

Par **franky08**, le **25/04/2012 à 21:26**

Oui, les cabanons n'apparaissent pas sur le bail.

Je viens de le lire complètement et aucune trace des 2 cabanons...

Cela veut donc dire que le propriétaire est en tort?

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **26/04/2012 à 01:07**

Bonjour, si les cabanons ne sont notés ni sur votre bail, ni sur votre état des lieux c'est que vous ne les louez pas donc vous n'avez rien à voir dans cette histoire, faites le savoir par LraR à votre bailleur avec copie à l'agence, cordialement

Par **franky08**, le **26/04/2012 à 07:06**

Oui mais justement sur l'état des lieux l'expert les a notés....

mais même nous a conseillé de ne pas y toucher vu leur état.

voici son commentaire apparaissant sur l'état des lieux " 2 cabanons et très mauvais état , impossible à ouvrir, environ 3m3 de détritux".

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **26/04/2012 à 07:22**

Bonjour, téléphonez à l'ADIL de votre secteur, ils sont chargé des relations locataire/bailleur et tenez nous au courant, cordialement